Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-11_2026_02_10-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN Communauté
5 communes, 1 territoire

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi dix février, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi trois février s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Jean-Pierre Calloch en Plouhinec en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présent
	THIEC	Yves	A donné pouvoir à Christelle Brizoual
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à Michèle Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à Annick Stéphant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présent
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présente
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présent
	SANCHEZ	Stéphane	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	Présent
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 4 Votants : 24
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Véronique LE SERREC

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-11_2026_02_10-DE

11. Extension du carrefour industriel du Porzo à Kervignac : Vente d'un lot à l'entreprise GAMAVIM

Rapporteure : Elodie Le Floch

La SCI GAMAVIM (mandatée par l'entreprise Atlantique Génie civil) a signé un compromis de vente pour l'acquisition du lot 6.

La Présente délibération porte sur l'approbation de la cession de la parcelle du Carrefour Industriel du Porzo à Kervignac, cadastrée section ZD 853, d'une surface de 5 001 m2 au prix de 45 € H.T le m2, soit 225 045,00 € H.T, à la Société GAMAVIM.

Les parcelles d'origine appartiennent à la commune de Kervignac, le prix d'achat étant de 8€ du m², la TVA sur marge sur cette vente rePrésentera 37 007, 40 € (la tva de 20% porte sur la marge de 185 037 € pour cette opération).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.521 1-10 et L.5211-37 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3211-14 et L.3221-1 ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2021, portant approbation du projet d'une zone d'activités communautaire à Kervignac, en extension du Carrefour Industriel du Porzo, et autorisation à Madame la Présidente de déposer les demandes d'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2023, portant sur la commercialisation des parcelles aménagées avec définition du prix au mètre carré ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 octobre 2024, portant autorisation donnée à Madame la Présidente d'engager les ventes ;

VU le Permis d'Aménager n°PA05609421N0004 accordé le 17 mars 2022, portant sur l'extension du Carrefour Industriel du Porzo à Kervignac et modifié par un arrêté du 4 novembre 2024 ;

VU l'avis du Domaine en date du 13 juin 2023 ;

VU la réunion du jury de commercialisation du Porzo du 1er février 2024 ;

VU le compromis de vente signé le 28 mars 2025 auprès de Maître Magali TUR ATHIEL, notaire à Kervignac ;

CONSIDERANT que la Société GAMAVIM s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée section ZD 853 de la zone d'activités « Porzo »et a Présenté son projet lors du jury de commercialisation du 1er février 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de céder à la société GAMAVIM la parcelle cadastrée section ZD 853 au prix de 45 € H.T le m2 hors frais d'acte, soit 225 045, 00€ € H.T ;

CONSIDERANT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget ZA Porzo 2, Nature 7015.

Aucune observation particulière n'est formulée.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-11_2026_02_10-DE

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'APPROUVER** la cession de la parcelle cadastrée section ZD 853, d'une contenance de 5 001 m2, située dans la zone d'activités du Porzo 2 à Kervignac, au prix de 45 H.T le m2, soit 225 045,00 € H.T, à la Société GAMAVIM, ou toute filiale ou société s'y substituant ;

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant en charge notamment de l'Aménagement du territoire, à signer tous les documents et actes notariés à intervenir nécessaires à la cession de ladite parcelle selon les conditions susmentionnées, les frais inhérents à la Présente vente étant à la charge de l'acquéreur, à l'exception des éventuels frais de division et de bornage.

Pour : 24	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 18 février 2026;
- Sa publication électronique le 18 février 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 16/02/2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLE-ILE OCÉAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-11_2026_02_10-DE